

# FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

## Alain Marie nouveau secrétaire général

### SOMMAIRE

- Éditorial
- Nouvelles du BN
- CAPN du 2 mai et du 5 juin
- Lettre à la directrice de l'ESEN
- Agenda social
- Frais de déplacement
- Nouvelles de Mayotte
- Éducation inclusive
- Europe et monde
- UNSA Éducation
- Du côté des pensions
- Bulletin d'adhésion

### Mouvement 2018

- ✓ CAPN du 5 juillet : dernière phase du mouvement

Directeur de la publication :  
**Roger Keime**

Rédacteurs en chef :  
**Christian Champendal**  
**Danielle Kunemann**  
**Alain Marie**

Impression : **Centr'Imprim**  
**Rue Denis Papin – ZI La**  
**Molière**  
**36101 Issoudun Cedex**

**CCPAP : 0121S05659**

*5 numéros par an*

Site web: <http://snia-ipr.fr/>

« Grands témoins de l'éducation,  
retours d'expérience du terrain... »

# VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES  
DANS LES INTERVIEWS SUR  
AUTONOME-SOLIDARITE.FR



## Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur  
[www.autonome-solidarite.fr/adhesion](http://www.autonome-solidarite.fr/adhesion) et [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)



Autonome de Solidarité



@Les\_Autonomes



assureur militant

**Éditorial**

« Développer chaque individu dans toute la perfection dont il est susceptible, tel doit être le but de l'éducation ». Emmanuel KANT.

À l'occasion de ce dernier éditorial rédigé dans la fonction de Secrétaire Général du SNIA IPR UNSA, je ne ferai pas de retour sur ces douze années aux responsabilités de Vice-Président puis de Président –comme on le disait encore en 2006- dont neuf années à l'UNSA.



Tournons-nous vers l'avenir pour répondre aux défis de notre système éducatif comme aux aspirations des personnels. Nous sommes les premiers demandeurs d'une rénovation de la gestion des ressources humaines adaptée aux légitimes attentes des professeurs qui comptent sur leur IPR dans un système manquant trop souvent d'humanité. L'article « 27 mois aux portes de l'enfer », montre à l'évidence que nous sommes aussi concernés personnellement.

Ce ne sont pas les dernières initiatives et annonces du Ministre qui nous rassurent :

- Une réforme de l'organisation du territoire décidée sans évaluation de l'expérience Caen-Rouen ; une marche forcée vers les treize super académies correspondant aux régions, et une disparition d'une dizaine de DASEN.
- Une caporalisation du premier degré avec main mise sur les choix pédagogiques dans les apprentissages ; hors des neuro-sciences, point de salut
- Une diminution du nombre des commissaires paritaires : vous aurez le 6 décembre à élire 4 Commissaires à la CAPN au lieu de 5 précédemment ; sans oublier la volonté de réduire les attributions des commissions.
- Un agenda social en trompe l'œil.

Dans l'ouvrage qu'il a fait paraître il y a quelques semaines, invoquant LA CONFIANCE, le ministre n'hésite pas à rappeler que les inspecteurs du second degré, qui ont vu leurs missions se développer ces dernières années, « doivent demeurer des experts pédagogiques de leur discipline tout en travaillant sur des dossiers transversaux ».

Dans le précédent Flash, nous avons souligné le caractère fructueux du conseil syndical de Blois qui a pu toiletter nos motions du congrès de Dijon. Puisse-t-il être repris lors du BN de septembre et du conseil syndical d'octobre. Serait dégagée une **ligne revendicative** proposée aux collègues pour les élections à la CAPN et au CTM. Nos acquis seront à mesurer à l'aune des exigences que nous avons, afin d'obtenir une représentativité réaffirmée.

Le nouveau Bureau National s'en emparera.

Roger Keime, Ivry le 6 juin 2018

## Nouvelles du bureau national

À l'occasion de son futur départ en retraite, Roger Keime a présenté sa démission en tant que Secrétaire général du SNIA-IPR.

Pour lui succéder, **Alain Marie a été élu Secrétaire général du SNIA-IPR** à l'unanimité du bureau national. En conséquence il a donc démissionné de son poste de Trésorier.



## Dominique Tolle nouveau trésorier

À l'unanimité du bureau national, Dominique Tolle a été élu nouveau trésorier du SNIA-IPR



Tous les membres du BN ainsi que les Délégués Académiques remercient chaleureusement Roger pour tout le travail, rigoureux et documenté fait au mieux des intérêts des collègues pendant toutes ces années et adressent leurs félicitations et leur soutien au nouveau Secrétaire général et au nouveau trésorier.



### Résultats des CAPN du 2 mai et du 5 juin

La CAPN du 5 juin s'est déroulée dans de bien meilleures conditions que celle du 2 mai en raison d'une meilleure écoute de la cheffe de service suppléée à la première réunion par la sous-directrice. Ainsi, nous avons pu intervenir de sorte que douze des quinze stagiaires postulant pour des postes vacants les obtiennent, trois ayant eu avis défavorable de leur recteur – dont deux à Mayotte- n'ont pu, quant à eux, muter.

Le respect des textes à la lettre – le 2 mai les stagiaires n'avaient pas encore été titularisés, ils ne le seront que le 5 juin- a fait perdre un mois dans l'information à des collègues parfois en réelles difficultés familiales et personnelles, dans la connaissance d'une nouvelle nomination bien plus adaptée à la rentrée 2018, après une année d'éloignement...et proposer des postes aux reçus concours dont on savait qu'ils leur seraient fermés. Le SNIA IPR UNSA, auquel plusieurs dizaines d'entre eux ont déjà adhéré, les a informés des postes qui se libèreraient par le départ du stagiaire non nommé le 2 mai mais dont on connaissait l'occurrence pour le 5 juin.

Bref, une **CAPN utile** au cours de laquelle les commissaires paritaires ont joué pleinement leur rôle...alors que des inquiétudes pour les CAPN des années prochaines se font jour (cf. déclaration liminaire du 5 juin).

### CAPN du 2 mai - Intégration dans le corps des IA-IPR au 1<sup>er</sup> septembre 2018

NOM	Prénom	Corps d'origine	Académie affectation	Discipline	Proposition
BORD	Olivier	professeur agrégé	POITIERS	Allemand	INTEGRATION AU 01/09/2018
SHALMANN	Ulf	professeur agrégé	DIJON		
DUBOIS-PAGER	Marion	professeure agrégée	AMIENS	Anglais	
REED	Laurence	professeur agrégé	ROUEN		
HERRERIA	Michel	professeur agrégé	POITIERS	Arts plastiques	
MAISSE	Norbert	professeur agrégé	BESANCON	Éducation Musicale	
BELLEUDY	Cécile	professeure agrégée	BORDEAUX	Éducation Physique et Sportive	
SOLDAN	Jean-Maurice	professeur agrégé	MAYOTTE		
COMARE	Marie-Francine	professeure agrégée	LA REUNION	Espagnol	
MAUD	Sandrine	professeure agrégée	LIMOGES		
BASTE-CATAYEE	Elisabeth	professeure agrégée	GUYANE	Mathématiques	
COLONNA ROMANO	Francesco	professeur agrégé	BORDEAUX		
PERRUCHAUD	François	professeur agrégé	LIMOGES		
TANOHO	Hélène	professeure agrégée	NANCY-METZ	Physique-Chimie	
LEFEBVRE	Valérie	professeure agrégée	REIMS		
BAUDIN	Gérard	professeur agrégé	MARTINIQUE		Sciences et Techniques et Industrielles
DUSSOL	Francis	professeur agrégé	LIMOGES	INTEGRATION AU 01/09/2018	

**CAPN du 2 mai – Mouvement des IA-IPR**

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ALLEMAND	M.	SAHLMANN	Uif	DIJON	AIX-MARSEILLE
ANGLAIS	Mme	BATSCH	Catherine	RENNES	POLYNESIE FRANCAISE
	Mme	ESTRADE	Florence	ORLEANS-TOURS	BORDEAUX
	Mme	HANNANE	Laurence	CRETEIL	PARIS
	M.	KOUADIO	Kouassi Fily	LILLE	MAYOTTE
	Mme	MORAT	Georgina	DIJON	NOUVELLE CALEDONIE
CHINOIS	Mme	YIN LEFEBVRE	Wenyng	PARIS	BORDEAUX
ECONOMIE GESTION	M.	AUBOUER	Esteve	POITIERS	CRETEIL
	M.	DESCHAMPS	Dany	AIX-MARSEILLE	PARIS
	M.	ROUSSEAU	Pierrick	MAE - BENIN	NANTES
EDUCATION MUSICALE	M.	MAISSE	Norbert	BESANCON	CLERMONT-FERRAND
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	M.	BODET	Jean-Marc	LYON	CLERMONT-FERRAND
	M.	ESTEVENY	Marc	CLERMONT-FERRAND	LYON
	M.	JOLY	Jean-René	Dir. Cab. TOULOUSE	TOULOUSE
	Mme	LOSFELD	Sophie	TOULOUSE	ROUEN
	M.	MAILLARD	Dominique	AEFE PARIS	TOULOUSE
	M.	MORONVAL	Christian	AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER
	Mme	ROUANET	Frédérique	ORLEANS-TOURS	BORDEAUX
ESPAGNOL	M.	PINEIRO	Jean-Charles	AMIENS	PARIS
	Mme	WENDLING	Michel-Ruth	VERSAILLES	NICE
ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	Mme	CAINE	Michèle	Dir Cab RENNES	NANTES
	M.	CLEMENT	Jerôme	NOUVELLE CALEDONIE	TOULOUSE
	M.	DALMASSO	Thierry	AMIENS	AIX-MARSEILLE
	Mme	GRAFTO	Myriam	Ambassade BERLIN	VERSAILLES

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE (Suite)	M.	KARAS	Dominique	Daasen GRENOBLE	AIX-MARSEILLE au 01/05/2018
	Mme	LAMY AU ROUSSEAU	Roseline	BESANCON	REUNION
	M.	LASSOUED	Djemai	TUNISIE	TOULOUSE
	Mme	LE MAT	Anne	NANTES (SVT)	NANTES
	Mme	PEYRAT	Anne	CRETEIL	PARIS
	Mme	ROUX-PERINET	Sarah	MEN DGESCO (SES)	PARIS
	Mme	VALVERDE	Carole	ROUEN	VERSAILLES
HISTOIRE GEOGRAPHIE	Mme	MAZERON	Claire	CLERMONT FERRAND	VERSAILLES
	M.	SIREL	François	RESEAU CANOPE	PARIS
LETTRES	Mme	LAVAUD	Marie-Hélène	VERSAILLES	BORDEAUX
MATHEMATIQUES	Mme	MILLION- ROUSSEAU	Anne	REIMS	NOUVELLE CALEDONIE
	M.	WIRIG	Gilles	MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE
	M.	ZOLNET	Geoffrey	VERSAILLES	PARIS
PHYSIQUE-CHIMIE	M.	FONTAINE	Hugues	CAEN	NANTES
	M.	LEVEQUE	Thierry	NANCY METZ	GUADELOUPE
	Mme	SANTANDER	Laurence	CRETEIL	MONTPELLIER
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BACON	François	LILLE	TOULOUSE
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	Mme	CHARLOSSE	Myriam- Isabelle	MARTINIQUE	GUYANE
	Mme	GODARD	Florence	MONTPELLIER	MARTINIQUE
	M.	THEBAULT	Pierre-Olivier	AMIENS	AIX-MARSEILLE

**CAPN 5 juin 2018 - déclaration liminaire**

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Messieurs les recteurs, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Nous remercions les services pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN qui a permis l'étude préalable du mouvement dans des conditions satisfaisantes. Cette deuxième CAPN du mouvement s'ouvre sur neuf nouvelles propositions de postes aux titulaires et stagiaires, sur la titularisation de 123 IA-IPR stagiaires 2017- (2016) et sur la première affectation des lauréats, majoritairement sur leurs premiers ou seconds vœux, quatre affectés hors vœux. Nous formulons notre satisfaction pour la prise en compte de la situation de collègues stagiaires, notamment celles faisant l'objet de rapprochement de conjoint ou de situations particulières, ayant des avis favorables des recteurs et de l'inspection générale. Leur prise en compte dès le premier mouvement aurait été opportune pour apporter de la clarté aux postes restés vacants proposés à la première affectation des lauréats.

Au cours de cette CAPN nous ferons des propositions liées notamment à la situation de collègues qui exercent leurs missions dans des contextes familiaux difficiles. Nous renouvelons notre demande d'intégration en liste principale des collègues inscrits en liste complémentaire au concours 2018. Pour les lauréats, nous regrettons le report de la tenue du premier présentiel à l'ESENER, habituellement organisé fin mai, à la rentrée de septembre. Les nombreux contacts que nous avons eus avec les collègues témoignent de leur stress et de leurs préoccupations avant leur affectation. L'absence de regroupement n'a pas permis la concertation au sein des disciplines et a rendu difficile le travail d'information des organisations syndicales sur la prise de fonction et la première affectation, alors même qu'elle est une préoccupation légitime des lauréats et que nous pouvons apporter des réponses qui facilitent le travail de toutes les parties. Nous ferons part à Madame la directrice de l'ESENER de notre désaccord pour cette nouvelle modalité opérée sans concertation avec les organisations syndicales. Plusieurs lauréats seront contraints à une mobilité géographique, avec une forte incidence sur leur vie familiale mais également sur le plan financier.

Nous réaffirmerons lors de nos prochains contacts avec le cabinet du ministre et lors de l'agenda social notre demande de création d'une prime de première installation pour les stagiaires qui changent d'académie. La réforme du lycée avance à marche forcée. À ce jour, les consultations au CSE témoignent de la détermination du ministère au détriment du dialogue. Les amendements proposés par l'UNSA Éducation en ses composantes ont permis d'atténuer des aspérités et d'améliorer des pans importants et de préciser l'ensemble de l'édifice (moyens, horaires, compétences, disciplines, orientation, enseignement agricole). Vigilants et actifs, nous continuerons de faire des propositions lors des consultations à venir sur les contenus des programmes mais aussi sur la réforme future de l'enseignement professionnel. Marche forcée également pour la réorganisation territoriale de l'éducation nationale qui s'annonce.

À plusieurs reprises le SNIA-IPR a alerté le ministre sur la nécessité de prendre en compte les ressources humaines et d'engager une réelle concertation dans le cadre du dialogue social. Si fusion des académies il doit y avoir, cela ne veut pas dire suppression des rectorats ni transfert des services et des personnels. Nous défendons une expertise pédagogique de proximité au plus près des établissements, des enseignants et des élèves. Nous veillerons à ce que le positionnement des IA-IPR déjà fragilisé par la nouvelle gouvernance garde ses prérogatives dans le pilotage pédagogique. Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre a présenté les grandes lignes d'un agenda social. Cette annonce nous satisfait bien que la mise en œuvre prévue en septembre 2018 nous paraisse trop tardive. Pour les corps d'encadrement, les objectifs visés concernent une meilleure attractivité du recrutement ainsi que l'accompagnement des personnels dans la construction de leurs carrières. Dans ce cadre, nous serons force de propositions pour que la mise en place de la GRH de proximité dans les académies prenne en compte les aspirations des IA-IPR à exercer leur métier plus sereinement. Les deux objectifs visés ne pourront être atteints sans de nouvelles mesures catégorielles, indiciaires et indemnitaires, indispensables pour rendre attractif le métier d'IA-IPR. Attachés à la qualité du travail que nous conduisons avec l'administration au sein de cette commission, nous sommes choqués à la lecture des propositions gouvernementales de suppression des compétences des commissions paritaires (CAP et CCP) et la remise en cause de l'existence des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) concernant des instances qui défendent des droits fondamentaux. Supprimer le paritarisme, détériorer les droits des agents, les laisser seul devant l'employeur, pour le SNIA-IPR au sein de l'UNSA éducation c'est non ! Quelle cohérence avec la confiance prônée par le ministre ?

Dans ce contexte, nous restons vigilants pour défendre les droits de nos collègues et les principes de l'école publique et laïque à laquelle nous sommes indéfectiblement attachés.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA – Roger Keime Secrétaire général – Alain Marie, Trésorier

### CAPN du 5 juin – Ajustement du mouvement des IA-IPR

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	CAPN du 5 Juin 2018
ARTS PLASTIQUES	Mme	CROISSONNIER	Hélène	ROUEN	CLERMONT-FERRAND
ECONOMIE GESTION	Mme	MARGUET	Sandrine	LIMOGES	TOULOUSE
	Mme	VIARD	Karine	ROUEN	POITIERS
ESPAGNOL	Mme	KUMIELAN	Fanny	REIMS	NANCY-METZ
ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE	Mme	GOMEZ	Laurence	STRASBOURG	NOUVELLE CALEDONIE
HISTOIRE GEOGRAPHIE	Mme	BATTEUX-BAILLON	Mélanie	REIMS	AMIENS
	Mme	HALLOSSERIE	Virginie	AMIENS	LILLE
LETTRES	M.	JAMBU	Hugo	ROUEN	ORLEANS-TOURS
	Mme	NGUYEN	Émilie	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES
	Mme	NOUGARO DALLE PALLE	Hortense	MARTINIQUE	NOUVELLE CALEDONIE
PHYSIQUE-CHIMIE	Mme	MAUTOUCHET	Myriam	CRETEIL	VERSAILLES
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	M.	CAUDRON	Nicolas	VERSAILLES	MONTPELLIER

### Titularisation des IA-IPR stagiaires - concours 2017

La CAPN du 5 juin a prononcé la titularisation des IA-IPR stagiaires issus du concours 2017.

La liste est accessible en ligne sur le site à la rubrique mouvement :

<http://snia-ipr.fr/uprecrutement/CAPN-5-JUIN-liste-des-IA-IPR-titularises-Concours-2017.pdf>

Le SNIA-IPR adresse ses très vives félicitations aux collègues pour leur titularisation et leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leur carrière.

## CAPN du 5 juin – Affectation des IA-IPR lauréats concours 2018

ALLEMAND						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	MACHE	ROSE	PASCALE	STRASBOURG	STRASBOURG
ANGLAIS						
1	MME	MAYER	MAYER	ANNE	LILLE	LILLE
2	M.	GALLAGHER	GALLAGHER	DEREK	LILLE	LILLE
3	MME	VATTIER	BOUICHOU	AGNES	AMIENS	AMIENS
4	M.	CADILHAC	CADILHAC	FREDERIC	MONTPELLIER	MONTPELLIER
EDUCATION MUSICALE						
1	M.	CHIELLO	CHIELLO	GIULIANO	LILLE	BESANCON
ECONOMIE ET GESTION						
1	M.	LABBOUZ	LABBOUZ	MATHIEU	MARTINIQUE	ROUEN
2	M.	BESSIERE	BESSIERE	STEPHANE	GRENOBLE	GRENOBLE
3	MME	MERTEN	BRANLY	ANNE-BENEDICTE	LILLE	AIX-MARSEILLE
ESPAGNOL						
1	MME	GEOFFRAY	GEOFFRAY	GHISLAINE	GRENOBLE	GRENOBLE
2	MME	NEY	GUEZ	ALEXANDRA	CRETEIL	LILLE
3	MME	GALINDO	DUPUY	LINDA	BORDEAUX	BORDEAUX
4	M.	MARTINEZ	MARTINEZ	MICHEL	TOULOUSE	CLERMONT-Fd
5	M.	PELLO	PELLO	XAVIER	POLYNESIE F <sup>se</sup>	VERSAILLES
6	MME	MARCELLESI	MARCELLESI	SIMONE	PARIS	REIMS
7	MME	MADEIRA	BERTRAND	MARIE-ANTOINETTE	AIX-MARSEILLE	LYON
ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE						
1	MME	MINNE	COL MINNE	MURIEL	GUADELOUPE	CRETEIL
2	M.	EL BAHRI	EL BAHRI	AHMED	NANTES	CRETEIL
3	M.	ASTRUC	ASTRUC	REGIS	CRETEIL	CRETEIL
4	M.	ZAIM	ZAIM	HICHAM	TOULOUSE	CRETEIL
5	M.	MARQUIER	MARQUIER	CHRISTOPHE	MONTPELLIER	MARTINIQUE
6	M.	RUELLO	RUELLO	PIERRE	VERSAILLES	ROUEN
7	M.	DAUGE	DAUGE	JACQUES-EMMANUEL	REIMS	REIMS
8	MME	LEMAIRE	LEMAIRE	VALERIE	CRETEIL	AMIENS
9	MME	FOBERT	FOBERT	DELPHINE	LILLE	AMIENS
10	MME	CHARRIER	CHARRIER	CHRISTELLE	MAYOTTE	BESANCON
11	M.	SECHER	SECHER	BERTRAND	POITIERS	REIMS
12	M.	FAUCHE	FAUCHE	JEAN-EMMANUEL	NANTES	STRASBOURG
HISTOIRE GEOGRAPHIE						
1	MME	GALABBE	GALABBE	SYLVIE	NANTES	NANTES
2	MME	BROSILLE	RICHERD	SOPHIE	GRENOBLE	CLERMONT-Fd
3	MME	JULIENNE	JULIENNE	JANICK	VERSAILLES	VERSAILLES
4	MME	JULIEN	JULIEN	VERONIQUE	LYON	CLERMONT-Fd
5	M.	DURIF	DURIF	MICHEL	CLERMONT-Fd	NANTES
6	MME	FERHADJIAN	FERHADJIAN	SOPHIE	HORS ACADEMIE	RENNES
7	M.	MARTY	MARTY	CEDRIC	TOULOUSE	TOULOUSE
8	M.	NICOLAS	NICOLAS	JEAN-CLAUDE	NICE	BORDEAUX

LETTRES						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	DEGOULET	DEGOULET	MIGUEL	NANTES	RENNES
2	MME	DUKIC	HUGENELL	AGNES	STRASBOURG	STRASBOURG
3	M.	AGARD	AGARD	CHRISTOPHE	BORDEAUX	ORLEANS TOURS
4	MME	GUERIN-CALLEBOUT	GUERIN-CALLEBOUT	CAROLE	LILLE	ROUEN
5	MME	BERTOT	BRASSE-BERTOT	ISABELLE	ROUEN	ROUEN
MATHÉMATIQUES						
1	MME	DEFAUX	VERONESE	ALIENOR	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
2	M.	ARZOUMANIAN	ARZOUMANIAN	PHILIPPE	LIMOGES	LIMOGES
3	M.	DELWARDE	DELWARDE	DAMIEN	LYON	MONTPELLIER
4	M.	MOLLERA	MOLLERA	CYRIL	MONTPELLIER	MONTPELLIER
5	M.	CARGNELUTTI	CARGNELUTTI	JEROME	GRENOBLE	GRENOBLE
6	M.	PANTALONI	PANTALONI	VINCENT	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES
7	M.	CAPDEVIELLE	CAPDEVIELLE	CHRISTOPHE	NANTES	NANTES
8	M.	PETIOT	PETIOT	NICOLAS	ORLEANS-TOURS	AMIENS
9	M.	VERDIER	VERDIER	FRANCK	LILLE	LILLE
PHILOSOPHIE						
1	M.	BARDYN	BARDYN	CHRISTOPHE	TOULOUSE	TOULOUSE
PHYSIQUE-CHIMIE						
1	M.	LAFARGE	LAFARGE	DAVID	TOULOUSE	LYON
2	M.	SOULAS	SOULAS	ARNAUD	ORLEANS-TOURS	CRETEIL
3	M.	HERVE	HERVE	REMY	LYON	BESANCON
4	MME	MAS	ALLODI	CORINNE	CRETEIL	CRETEIL
5	MME	GUICHEMERRE	GUITOU	MARIE	ADM.CENT.	CRETEIL
6	M.	AVRIL	AVRIL	JEAN-PIERRE	GUYANE	CAEN
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES						
1	MME	ALTAY	ALTAY-LEGRAS	ANGELE	VERSAILLES	RENNES
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES - OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES						
1	MME	TEXIER	TEXIER	STEPHANIE	CRETEIL	CRETEIL
2	M.	MAGNIER	MAGNIER	DIDIER	CAEN	VERSAILLES
3	M.	TRICOT	TRICOT	JEAN-MARC	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
4	M.	BOURGUIGNON	BOURGUIGNON	LANDRY	TOULOUSE	VERSAILLES
5	M.	FOURMENT	FOURMENT	HERVE	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
6	M.	DURAND-TERRASSON	DURAND TERRASSON	PHILIPPE	NICE	NICE
7	M.	COIFFIER	COIFFIER	STEPHANE	AMIENS	AMIENS
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES - OPTION SCIENCES APPLIQUEES						
1	MME	FROUIN	PHAM-TRONG	CELINE	LYON	VERSAILLES
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE						
1	MME	DE ALMEIDA	RESTOY	ANNABELLE	CLERMONT-Fd	CLERMONT-Fd
2	MME	FABRE	HARE	BENEDICTE	CRETEIL	CRETEIL
3	MME	RILHAC	RILHAC	MARION	VERSAILLES	VERSAILLES
4	M.	ROUZET	ROUZET	SAMUEL	DIJON	DIJON

## Lettre a la directrice de l'ESENESR

Madame la directrice de l'ESENESR,

Nous avons pris connaissance de votre courriel du 16 mai 2018 au sujet des nouvelles modalités d'accueil des lauréats du concours de recrutement des IA-IPR.

Nous avons souligné lors de la CAPN des IA-IPR du 5 juin 2018 nos regrets concernant le report de la tenue du premier présentiel à l'ESENESR, habituellement organisé fin mai, à la rentrée de septembre.

Nous déplorons qu'une telle décision soit prise de manière brutale, sans information préalable, ni concertation avec les organisations syndicales.

Cette initiative, si elle peut obéir à des impératifs organisationnels et d'optimisation des échelons de formation, fragilise les conditions de prise de responsabilité immédiate pour les collègues lauréats du concours.

Les nombreux lauréats du concours que nous avons contactés témoignent de leur inquiétude et de leurs préoccupations avant leur affectation. L'absence de regroupement n'a pas permis la concertation au sein des disciplines et a rendu difficile le travail d'information des organisations syndicales sur la prise de fonction et la première affectation, alors même qu'elle est une préoccupation majeure et légitime des lauréats.

Certes, des sessions d'accueil inter catégorielles sont organisées à l'échelon académique. Elles permettent de poser les prémices d'une culture d'encadrement commune avec les personnels de direction. Mais elles méconnaissent les conditions d'exercice des missions spécifiques des IA-IPR qui, dès le 1<sup>er</sup> septembre, sont appelés à faire valoir leur expertise dans toutes les dimensions d'un métier qu'ils découvrent.

Le séminaire d'accueil du mois de mai à l'ESENESR, à travers son organisation, à une date où les lauréats ne sont pas encore en responsabilité et par la qualité des intervenants, permet aux lauréats de s'engager dans une réflexion sur l'évolution de leur posture et de leur positionnement et ce, quelle que soit leur académie d'affectation. C'est aussi l'occasion, pour les collègues exerçant dans plusieurs académies et parfois dans des disciplines à faible effectif, de commencer à construire leur identité professionnelle dans un cadre rassurant.

Au vu de l'intérêt que représente ce regroupement du mois de mai et de ses enjeux pour l'institution mais aussi pour assurer aux IA-IPR, lauréats concours une entrée réussie et sereine dans leur nouveau métier, nous vous demandons de prendre en compte les éléments ci-dessus dans le cadre de l'accueil de la promotion 2019 des IA-IPR.

Sincères salutations.

Alain Marie, secrétaire général



## Agenda social

Lors du CTMEN du 16 mai, le ministre a présenté les grandes lignes d'un agenda social. Cette annonce nous satisfait bien que la mise en œuvre prévue en septembre 2018 nous paraisse trop tardive. Pour les corps d'encadrement, les objectifs visés concernent une meilleure attractivité du recrutement ainsi que l'accompagnement des personnels dans la construction de leurs carrières. Le SNIA-IPR sera force de propositions pour que la mise en place de la GRH de proximité dans les académies prenne en compte les aspirations des IA-IPR à exercer leur métier plus sereinement. Les deux objectifs visés ne pourront être atteints sans de nouvelles mesures catégorielles, indiciaires et indemnitaires, indispensables pour rendre attractif le métier d'IA-IPR. Nous réaffirmerons notre mandat du congrès de Dijon pour l'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe.

AGENDA SOCIAL 2018 - 2019

	 <b>PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	 <b>ENCADREMENT</b>	 <b>BIATSS</b>
2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser les parcours professionnels et la carrière :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement des personnels dans la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation professionnelle ;</li> <li>- bilan des avancements de grades créés dans le cadre du PPCR.</li> </ul> </li> <li>• Revaloriser l'investissement des personnels dans les territoires : (indemnisation des personnels exerçant en REP+, ...)</li> <li>• Améliorer l'entrée dans la carrière :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution de la formation en Espe</li> <li>- pré-recrutement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure attractivité du recrutement : réflexion sur la diversification des modes de recrutement</li> <li>• Accompagnement des personnels dans la construction de leur carrière : meilleure adéquation profil/poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des avancements de grades créés dans le cadre du PPCR :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- grade de médecins de l'éducation nationale hors classe,</li> <li>- échelon spécial des IGR hors classe relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur</li> <li>- accès à la hors-classe des IGR par voie du choix</li> </ul> </li> </ul>
MESURES TRANS-VERSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'action sociale dans l'accompagnement des personnels</li> <li>• Mise en place d'une gestion RH de proximité</li> <li>• Accompagnement RH des politiques ministérielles (orientation, organisation territoriale...)</li> <li>• Action en faveur de l'égalité professionnelle</li> </ul>		
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de la mise en œuvre des rendez-vous de carrière</li> <li>• Développement et condition de suivi de la formation continue :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre du Compte personnel de formation et réexamen des congés de formation rémunérés</li> </ul> </li> <li>• Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle</li> <li>• Réflexions sur la place du concours</li> <li>• Réflexion sur la direction d'école</li> <li>• Réexamen des conditions d'emploi des AESH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du classement des EPLE</li> <li>• Élaboration d'un baromètre social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requalification de la filière administrative :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement de la transformation des fonctions financières et comptables en EPLE</li> <li>- accompagnement des réformes en académie (réforme territoriale, développement de la fonction RH de proximité, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Renforcement de l'attractivité de la carrière des attachés (réingénierie de la scolarité et de l'affectation des attachés des IRA, accompagnement renforcé des nouveaux entrants dans le corps des attachés à l'issue de leur titularisation, achèvement du traitement promotionnel des ex Casu au grade d'attaché hors classe par relèvement du pyramidage)</li> <li>• Premier réexamen périodique de l'IFSE du régime indemnitaire du Rifeesp (personnels administratifs, médecins, personnels sociaux et infirmiers)</li> <li>• Achèvement du PPCR : revalorisation de l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique</li> </ul>

**Le rendez-vous salarial du 18 juin** ne s'est pas traduit par l'annonce d'une mesure générale. Cela signifie la poursuite du GEL DU POINT D'INDICE EN 2019. Seules quelques mesures nous concernent, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux :

- Mise en paiement de la GIPA pour 2018 avant la fin de l'année ;
- Amélioration des frais de nuitée avec un plafond de remboursement de 110 euros pour PARIS.

Une seconde réunion pourrait avoir lieu fin septembre-début octobre, dans un contexte morose. Pour les IA-IPR, la DGRH n'a pas encore programmée la réunion initiale de l'agenda social qui devait se faire au printemps 2018 !

**Frais de déplacement**

**Contribution du SNIA-IPR adressée début avril aux membres de l'UNSA fonction publique qui participent aux réunions à la DGAFP sur les frais de déplacements et de mission des agents publics.**

L'indemnisation des frais de transport et de repas reste un sujet sensible pour les IA-IPR. Lors de son conseil syndical qui s'est tenu à Blois, les délégués académiques ont fait part de nombreuses difficultés liées à leur indemnisation. On peut mettre en exergue les points suivants :

**1 - L'application de la circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016**

Le mécontentement des collègues provient de l'interprétation qui est faite par les services financiers des rectorats de la circulaire. Plusieurs académies appliquent le remboursement des taux «au mieux-disant pour l'administration » en prenant en compte soit le lieu de résidence administrative, soit le lieu de résidence familiale. Cette pratique semble contrevénir à l'obligation de rembourser les trajets effectivement effectués par l'agent, cf. § 4 de la circulaire : « *Le choix des résidences à prendre en compte pour l'indemnisation doit s'effectuer avant le départ de l'agent et l'indemnisation doit correspondre au trajet qu'il a effectivement accompli* ».

**2 – L'insuffisance des taux de remboursement**

Qu'il s'agisse des repas ou des frais kilométriques, les frais remboursés sont très en deçà des dépenses effectives :

- *Concernant les frais de repas*, certaines académies appliquent systématiquement le remboursement d'un ½ taux dès lors qu'un collègue se trouve dans un établissement scolaire alors qu'il n'a pas toujours la possibilité de prendre son repas au restaurant scolaire. Par ailleurs, plusieurs académies réclament des justificatifs pour les repas alors qu'elles n'ont pas à le faire ;
- *Concernant les indemnités kilométriques*, avec la forte augmentation du prix des carburants les taux de remboursement en vigueur sont très insuffisants notamment pour la zone 2000 - 10 000 kms.

**3 – La situation particulière des académies d'outre-mer**

Les collègues en poste dans les académies d'outre-mer font état de taux de remboursement anormalement faibles pour les frais d'hébergement. Le taux, qui est forfaitairement de 90 € pour les inspecteurs, n'est pas appliqué. Il ne couvre pas le coût des nuitées particulièrement élevé dans certaines collectivités d'outre-mer, notamment en Guyane.

**4 – L'impact des RDV de carrières sur les enveloppes académiques**

La mise en œuvre du PPCR et des rendez-vous carrière a pour effet d'augmenter considérablement le nombre de kilomètres parcourus par les IA-IPR. Il convient donc que les dotations académiques soient abondées en conséquence.

**5 – La généralisation des flottes de véhicules académiques**

Lors du conseil syndical du mois de mars à Blois plusieurs académies nous ont fait part de la possibilité pour les inspecteurs d'utiliser une flotte de véhicules mise à leur disposition au rectorat et/ou dans les inspections académiques. Ce système recueille l'adhésion unanime des collègues qui demandent à ce qu'il soit mis en place dans toutes les académies.

## Des nouvelles de Mayotte

Le mercredi 28 février, nous avons rencontré, accompagnés de deux représentants du SIA, le directeur de cabinet du ministre et la conseillère sociale pour leur exposer nos vives inquiétudes quant au vécu professionnel de nos collègues en Corse et à Mayotte. (Cf. compte rendu publié dans le flash 92).

Mayotte, devenu département français le 1<sup>er</sup> janvier 2014 est un des territoires les plus pauvres de France au taux de chômage de 26% - plus du tiers des jeunes de moins de 25 ans n'ont aucune activité.

L'île est la destination de très nombreux migrants venant des îles voisines des Comores, mais aussi de Madagascar francophone et d'Afrique de l'Est. Les conditions de vie sont disparates : quelques habitats pérennes voisinent avec des abris précaires sous tôle – *les bangas* - sans eau et parfois sans électricité. Une partie grandissante de la population ne partage pas les valeurs de la République française, même si, pour échapper à la misère, elle vient chercher ce qui lui fait défaut ailleurs, telles les maternités.

Pour nos collègues, la vie est difficile : la sécurité dans leurs lieux d'habitation n'est pas toujours assurée, le coût de la vie est très élevé, l'achat d'un véhicule pour assurer les missions d'inspection rendu délicat, les relations avec l'encadrement supérieur de l'Éducation Nationale exécrables.

Les solutions sont renvoyées à l'interministériel, cf. les annonces du Premier Ministre lors de la réunion du 19 avril en présence des élus mahorais : une lueur d'espoir pour le service public d'éducation.

Il a été annoncé « la création d'un rectorat de plein exercice pour le département au cours des deux prochaines années, avec des moyens abondés par un volet spécifique pour l'Éducation sous forme d'investissements et de postes supplémentaires ». Depuis, un nouveau secrétaire général a été nommé et un vice-recteur devrait l'être prochainement....ce qui est très attendu par nos collègues qui avaient une ICA à l'ancien taux jusqu'à ce printemps, avant l'intervention des représentants du SNIA IPR auprès de la DGRH.

Espérons une évolution positive dans ce territoire de la République. Une vigilance du SNIA-IPR sera à l'œuvre dès la rentrée de septembre.

## Carnet

Notre collègue Christine Méry, IA-IPR de lettres dans l'académie d'Orléans-Tours, est décédée le 6 juin 2018. Elle avait 60 ans.

Nous garderons de Christine le souvenir d'une collègue rigoureuse, pondérée et efficace. Elle avait au sein du collège des IA-IPR de son académie une présence discrète, mais affirmée pour défendre les idées auxquelles elle croyait. Elle laisse un grand vide.

Les membres du syndicat du SNIA-IPR partagent la peine des siens et de ses amis et présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

## L'éducation inclusive

L'UNSA Éducation considère depuis son origine les différences comme des richesses et tout élève comme « *une personne singulière, avec ses capacités et ses manques* ». Le [numéro 33](#) de Questions d'Educ (avril 2018) est ainsi consacré à l'éducation inclusive.

**Inclusion** : mot relativement récent dans le paysage scolaire et notamment français, il bouscule depuis 2005 l'histoire de nos institutions scolaires marquées par la ségrégation : c'est la *Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, qui nous familiarise avec le concept d'inclusion. Il succède, en France, à celui d'exclusion : au début du XXème siècle, les enfants différents sont éduqués à part, ils sont appelés dans la circulaire « arriérés ». Il succède au terme de « ségrégation » dans les années 60, les enfants concernés sont dits « inadaptés ».

Avec la loi du 8 juillet 2013, **l'inclusion scolaire est désormais de principe pour tous**. Elle se définit « par l'ensemble des pratiques pédagogiques permettant à chaque élève de se sentir confiant et sécurisé par l'équipe éducative afin, notamment, de favoriser ses propres apprentissages ».

Tout enfant handicapé est aussi un élève.

Depuis le début du XXème siècle, les travaux de l'ONU, de l'UNESCO et de l'UNICEF convergent. En donnant « *une place à chacun parmi tous* » l'inclusion interroge la norme et fait apparaître la notion de besoins éducatifs particuliers (BEP). Ce terme souligne combien il s'agit de partir des besoins de la personne pour rétablir l'égalité et non de raisonner par rapport à une norme. Toutes les singularités sont concernées, y compris les élèves à haut potentiel qui interrogent aussi notre système scolaire.

Au reste, l'inclusion répond au besoin fondamental d'appartenance qui signe l'entrée de l'individu dans la société dès son plus jeune âge et lui permet de participer, comme individu, au bien commun. Les *Besoins éducatifs particuliers* sont donc variés : il peut s'agir de temps, de matériel, d'adaptation des espaces, des supports, des méthodes ; le suivi et l'encadrement peuvent être spécifiques. Les examens sont eux aussi aménagés et le numérique est souvent sollicité.

Ce changement de regard a des conséquences importantes sur le travail enseignant. Il exige un travail collaboratif entre tous les acteurs de la scolarité de l'enfant : professeur bien sûr, mais aussi professeur spécialisé, psychologue, personnel de vie scolaire, inspecteur ... Des adultes (AESH, Accompagnant d'élève en situation de Handicap, AVS, Auxiliaire de vie scolaire) accompagnent les élèves, et *l'UNSA Education* milite pour un développement professionnel solide des équipes éducatives (analyse de la pratique, instauration du concept d'établissement apprenant...) qui puisse étayer une réalité riche mais complexe, et qui n'est pas souvent abordée en formation initiale. La situation des élèves en situation de handicap (et de leurs enseignants) diffère en effet largement selon les pays. L'on a coutume de distinguer trois groupes : ceux qui mènent une politique d'inclusion, parfois depuis longtemps (les années 1960 pour la Suède, 1970 pour l'Italie) ; ceux qui appliquent des traitements variés en fonction du handicap (France, Angleterre, ...) tout en connaissant une évolution rapide de leur système vers l'inclusion, et ceux qui pratiquent (encore) deux systèmes distincts (Belgique, Allemagne...).

En ce qui concerne notre pays, il est urgent de « ne pas conclure » afin de laisser vivre toutes les initiatives dans ce chantier qui est loin d'être terminé, et qui repose pour une bonne part sur la formation des équipes éducatives.

### Pistes de lecture :

- <http://www.ciep.fr/sites/default/files/migration/dossierdoc/docs/synthese-documentaire-scolarisation-eleves-situation-handicap-en-europe.pdf>
- <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/52-mars-2010-integrale.pdf>

Marie Musset, secrétaire générale adjointe

## Europe et monde

Notre engagement syndical en Europe, dans la Francophonie et plus largement à l'International est motivé par le fait de défendre et de promouvoir l'Éducation en tant que droit humain et bien public. Pourtant, elle est menacée par ce qu'on appelle 'l'édu-business'. En effet, partout émergent de nouveaux acteurs en matière de fourniture d'éducation, de gouvernance et d'administration. Une industrie mondiale de l'éducation se développe et devient suffisamment puissante pour influencer sur les systèmes éducatifs.

Il est indispensable de réaffirmer le rôle central des enseignants et de tous les personnels d'éducation. Dans de trop nombreux pays, il n'y a pas suffisamment d'enseignants et d'éducateurs. Les réductions budgétaires tendent à en limiter le nombre. Leur formation et leur statut sont trop souvent ébranlés, annihilés et dépréciés. Le risque de remplacement par des personnels non qualifiés existe.

Face aux défis actuels et futurs de l'Éducation, les syndicats de l'Éducation doivent se rassembler et agir ensemble. Le droit à l'organisation et à la négociation collective est menacé. Des nombreux dirigeants et membres syndicaux ont fait l'objet d'intimidation, ont été exploités, emprisonnés, torturés, contraints au silence ou assassinés. Dans les pays démocratiques, le dialogue social peine à exister ou à aboutir.

L'accès à une Éducation et une formation complète et de qualité contribuent à agir pour l'égalité femme-homme, pour une culture de la paix, pour le respect de la démocratie et de l'État de droit. Une éducation inclusive de qualité pour toutes et tous constitue un des moyens les plus puissants et tangibles de soutien au développement durable. La citoyenneté mondiale et l'éducation aux droits humains, la formation à l'esprit critique sont essentiels au développement des sociétés qui défendent la dignité, l'humanisme, la diversité et l'équité.

D'après Educ'Mag n° 154 février 2018, Christian Chevalier et Christian Champendal

## Intervention du secrétaire général à l'UNSA éducation du 5 juin

Le thème de l'intervention est de qualifier « l'École de la confiance » de JM Blanquer, en École contrôlée, de l'inconfort, de la méfiance.

Les nouvelles pistes de la politique ministérielle sont inquiétantes : une négation des territoires avec la fusion des académies à marche forcée, la disparition programmée des DASEN dans les « petits départements » tels la Lozère, la Creuse, la Meuse, la Nièvre..

Un éloignement du pédagogique de la ligne de gouvernance rectorale autoritaire et administrative. Un ministre qui veut tout régenter en écrasant les corps intermédiaires, comme son président pour la réforme de la SNCF.

De même, dans les rectorats, nous assistons à des inquisitions sur l'organisation horaire du travail des IPR alors même qu'une enquête 2016 de la DGESCO faisait état d'un volume de travail annuel excédant 1800 heures bien au-dessus des 1607 heures du décret du 25 août 2000. Des réunions d'encadrement sont programmées à partir de 19h.

Nous assistons à une mise sur la touche de l'IGEN, à une caporalisation du premier degré, pire même que celle vécue avec De Robien il y a une quinzaine d'années. De même pour une menace sur les attributions des CAP, CAPD, CAPA, CAPN, instances de dialogue essentielles.

Notre ministre intitule son dernier ouvrage '*L'École de la confiance*', mais Jean-Michel Blanquer ne s'applique pas cette invite, c'est bien triste...

## Du côté des pensions

Alors que les retraités ont été ponctionnés de 1,7% point de CSG – soit une perte mensuelle de l'ordre de 50 à 70 € pour les collègues IA-IPR, paraît le Panorama de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) : « les retraités et les retraites », édition 2018.

La réglementation en vigueur a conduit à une revalorisation nulle des pensions de base au 1<sup>o</sup> octobre 2016.

Les modalités de calcul de la revalorisation ont été modifiées par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016. Jusqu'en 2015 le coefficient de revalorisation résultait de la prévision d'inflation pour l'année en cours, établie par la Commission économique des comptes de la Nation, et était ajusté sur la base de l'inflation définitive constatée pour l'année précédente. Depuis le 1<sup>o</sup> octobre 2016 la revalorisation des pensions est calculée à partir de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, des douze derniers mois connus, publiés par l'Insee, par rapport au niveau moyen des douze mois précédents, sans que cela puisse conduire à une baisse des pensions.

En outre, la date de revalorisation a elle-même changé. Entre 2009 et 2013, elle intervenait le 10 avril de chaque année (le 1<sup>o</sup> janvier avant 2009). La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'a décalée au 1<sup>o</sup> octobre. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 prévoit enfin que cette date revienne au 1<sup>o</sup> janvier.

Les pensions complémentaires du RAFP ont été revalorisées de 0,2% au 1<sup>o</sup> avril 2016.

Fin 2016, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités, y compris l'éventuelle majoration pour enfants, s'élève à 1389€, soit une augmentation de 0,4% en euros constants par rapport à 2015. Il a progressé de 3,6% depuis 2011, en raison notamment du renouvellement de la population des retraités. Les femmes perçoivent un montant de retraite de droit inférieur de 39% à la pension des hommes en 2016, contre 46% en 2004. En tenant compte de la majoration pour enfants et de la pension de réversion, cet écart se réduit et passe à 25% en 2016.

Pour autant, le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les personnes retraitées sont sous-représentées parmi les deux premiers déciles du niveau de vie. Aussi, les retraités sont deux fois moins souvent pauvres que l'ensemble de la population. La redistribution réalisée par le système fiscal (impôt sur le revenu) et social (minima sociaux, aides au logement, etc.) fait baisser le taux de pauvreté des retraités de 4,2%.

En 2015, selon l'enquête 'Revenus fiscaux et sociaux', le niveau de vie médian des retraités vivant en France métropolitaine s'élève à 21 150€ annuels (soit environ 1760€ par mois). Il est légèrement plus faible dans l'ensemble de la population : 20 300 euros annuels (soit environ 1690€ par mois).

Si le nombre de retraites prises entre 56 et 59 ans a globalement augmenté entre 2004 et 2008, en raison de l'instauration des départs anticipés pour carrière longue, ils ont ensuite diminué avec le durcissement des conditions d'éligibilité en 2009.

Mais depuis 2012, l'âge moyen de départ s'élève : alors qu'il était de 60,7 ans en 2004 pour baisser à 60,5 ans en 2010, il repart à la hausse depuis pour s'élever à 61,8 ans en 2016 pour probablement dépasser 62 ans dès 2018.

## Rejoignez le SNIA-IPR

### Bulletin d'adhésion au SNIA-IPR 2018-2019

**Destinataire** : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé (**bulletins et cotisations**) à Alain MARIE  
à défaut, à l'attention d'Alain MARIE – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....

ACADÉMIE : .....

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

**Votre cotisation (2)** : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de .....**

**Votre chèque** : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Vos coordonnées personnelles** :

mon adresse personnelle : .....

mon n° de tél. personnel : .....

mon n° portable : .....

mon adresse électronique : .....

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

**Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»**

# Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement<sup>(1)</sup>.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [calden.fr](http://calden.fr) et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCF - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. SIRET N° 493 455 042 RCS PARIS Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Illustration : Kelleifer.

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



## CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique